



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

courrier

Question écrite n° 615

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le mouvement de grève qui perturbe les services de La Poste depuis le 16 juin 1997 à Orange (Vaucluse). Cette grève entraîne de préoccupantes conséquences sur l'activité des entreprises des Pays d'Orange qui ne reçoivent plus les lettres en recommandé avec accusé de réception et qui éprouvent les plus grandes difficultés à honorer leurs engagements, dans une période déjà difficile. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures précises et concrètes qu'il entend mettre en oeuvre pour favoriser une reprise rapide de l'activité des services de La Poste à Orange.

Texte de la réponse

Le conflit social suscité par le projet de réorganisation interne des bureaux de poste d'Orange a plus particulièrement touché l'activité des guichets, sans perturber cependant le fonctionnement des services de la distribution. La Poste a engagé dès le début du conflit une concertation avec le personnel, en vue de rétablir dans les meilleurs délais un service normal. Un protocole d'accord est intervenu le 30 juin 1997 et, depuis le 2 juillet 1997, l'ensemble des services fonctionne à nouveau normalement dans les différents points de contact de la ville.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 615

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2249

Réponse publiée le : 18 août 1997, page 2653